

Service public régional de Bruxelles
Monsieur Th. WAUTERS
Directeur
B.D.U. - Direction des Monuments et Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : 2273-001/30/2016-087PU
N/Réf. : AA/SJN-3.2/s.606
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Jardin botanique.
Restauration de l'enveloppe extérieure - remplacement des verrières.
Avis de principe de la CRMS (Dossier traité par Mme Fr. Boelens – D.M.S.)

En réponse à votre demande du 09/06/2017, nous vous communiquons **les remarques et les recommandations** formulées par notre Assemblée en sa séance du **21/06/2017**.

L'arrêté royal du 15 mai 1984 classe comme site le Jardin botanique à Saint-Josse-ten-Noode. L'ensemble est constitué du Jardin Botanique, du bâtiment principal et des serres basses.

L'objet de la présente concerne la restauration de l'enveloppe extérieure et le remplacement des verrières du bâtiment du Jardin dont seule l'enveloppe extérieure est protégée.

Pour mémoire, la CRMS a émis deux avis de principe, respectivement lors de ses séances des 20 avril 2015 et 14 décembre 2016. Dans le premier avis, elle s'est montrée défavorable à un projet consistant à créer un nouvel état de verrières derrière les colonnes. Elle a demandé de conserver le concept de serre et a plaidé pour une restauration fidèle de l'édifice.

Le demandeur a alors renoncé à l'idée de placer les verrières à l'arrière des colonnes et a proposé de les maintenir dans leur implantation actuelle, entre les colonnes des deux pavillons et de la rotonde. Il a en outre proposé de restituer un chéneau à la jonction entre les parties verticales et obliques des deux serres latérales hautes.

Dans son deuxième avis, la CRMS s'est réjouie des modifications apportées au projet visant à restituer un aspect de serre. Elle a approuvé les recherches complémentaires menées pour mieux comprendre la chronologie des entreprises successives de manière à dégager 6 phases potentielles d'intervention (ou états de référence) à savoir :

- Vers 1829
- Vers 1860
- Entre 1890-1940
- Entre 1945 et 1960
- Entre 1960-1970
- Vers 1980

La CRMS a demandé de retenir 1890 comme période de référence puisque le projet prévoit le maintien des volumétries actuelles des verrières ainsi que les colonnettes en fonte existantes sans modification structurelle des portiques existants. Compte tenu de cela, ni le retour à la volumétrie d'origine ni à celle de 1860, tel que sollicité par le demandeur, n'est possible et envisagé. La mise en œuvre d'un chéneau est justifiée par le choix de l'état de 1890. La CRMS a également demandé que des divisions horizontales soient incluses dans le dessin des verrières et que l'élévation soit complétée au niveau du portique Suys par le dessin d'une verrière, ces deux interventions participant au rétablissement de la lecture du panorama de 1890. Enfin, la CRMS a demandé d'étayer les recherches historiques, en particulier sur l'état « 1890 », et les investigations in situ (emplacement et encoches des (dans les) barlotières, dimensions des profils, traces sur les colonnes, sondages...) pour affiner le projet et le décliner à une échelle permettant d'apprécier la façade dans son ensemble et dans le détail. A terme, la réalisation d'un prototype devrait avoir lieu.

Le présent avis constitue une troisième demande d'avis de principe. Il fait suite à une réunion tenue le 31 mai 2017 (en présence de la Communauté Wallonie-Bruxelles (propriétaire et gestionnaire), du bureau d'études, de la DMS et de la CRMS.

En réponse au deuxième avis de principe, les architectes ont enrichi leur étude historique par une analyse pointue de clichés anciens et par la consultation de plusieurs sources complémentaires telles que :

- CIDEP : photo de E. Fierlants datée de 1862-1863 ;
- Bibliothèque du Jardin botanique national de Belgique à Meise : photo représentant le départ du ballon de F. Nadar prise en 1864 et d'autres clichés fin XIX^e / début XX^e siècle
- Photothèque de l'Institut royal du Patrimoine artistique : clichés fin XIX^e / début XX^e siècle ;
- Archives générales du Royaume

Ces nouvelles données ont permis une interprétation plus fine de l'ouvrage d'ALLAIN, Y.-M., *de l'Orangerie au Palais de Cristal, une Histoire des Serres*, éditions Quae, Versailles, 2010, déjà consulté. Une visite des serres royales de Laeken (construites par A. Balat en 1873) a également étayé l'analyse.

Les trois premiers états de référence ont ainsi pu être précisés.

L'état 1 s'étalant de 1829 à ca 1870, date de rachat des bâtiments par l'État belge



CIDEP

- en 1829 : construction par **P.-Fr. Gineste** de la rotonde, des deux orangeries, des deux serres latérales structurées avec des colonnettes courtes (disparues aujourd'hui) dégagant de grandes verrières inclinées favorisant un éclairage maximal des plantes
- en 1842-1844 : adjonction du portique rue Royale par **T.-Fr. Suys** (1783-1861)

Photo de E. Fierlants Tirage à l'albumine, 1862-1863, ©

À cette époque, les serres latérales auraient pu être en bois (NB : la structure du Crystal Palace datant de 1851-1854 est en partie en fonte et en partie en bois). Dans un premier temps, les verres des toitures sont badigeonnés pour que le feuillage des plantes ne brûle pas sous l'effet du soleil. Ensuite, des toiles sont déroulées sur les parties inclinées.



Ill. 7 - 1864: Le Géant, de Félix Nadar, décolle devant le Jardin botanique de la Société Royale d'Horticulture. Le site n'est plus alors qu'un écran pour l'événementiel bruxellois. Dans la foule, Baudelaire espère - en vain - accéder à la nacelle (© coll. Jardin botanique national de Belgique).

Cet état est documenté par la photo ci-dessus et par une autre prise en 1864 lors du départ du ballon de F. Nadar. A cette époque, le programme sculpté du parc n'est pas encore mis en place.

Cet état est toutefois mal documenté et correspond à une situation antérieure aux grandes extensions et transformations. La volumétrie des serres latérales n'est plus la même aujourd'hui

Photo représentant le départ du ballon de F. Nadar prise en 1864 -

Bibliothèque du Jardin botanique national de Belgique à Meise :

L'état 2 « autour de 1900 » s'étalant de ca 1890 (marquant *grosso modo* la fin des travaux entrepris par l'État belge) à ca 1913



20 / 22 cm (cf. mention dans ouvrage Y.-M. Allain).
Les quatre éléments, P. Dubois, 1913 © KIKIPRA, cliché A002415

L'état 2 est caractérisé, **au niveau des serres latérales**, par divers éléments tels que :

- de nouvelles colonnettes en fonte de type haut (qui pourraient être celles encore existantes) ;
- la présence d'un chéneau ;
- le soubassement en pierres appareillées verticalement (comme celui encore présent au niveau de la rotonde et des orangeries avec seuil non débordant (typique d'une typologie héritée du XVIIIe siècle) ;
- une couleur claire pour l'ensemble des structures (Y.-M. Allain - cf. ouvrage précité - parle de blanc à l'extérieur et de gris perle à l'intérieur en raison de sa faculté de mettre en valeur les feuillages des plantes. Dans l'étude stratigraphique en cours par l'IRPA, il est question d'un ton vert de gris clair, à rapprocher des tons utilisés par V. Horta (A. Balat) dans la conception de ses verrières ;
- des structures secondaires relativement fines (de section 3 cm x 3 cm) ;
- 12 divisions verticales (Cette typologie est à rapprocher des plans de la campagne de travaux étudiés par le mécanicien A. Bertrand (avec 14 divisions toutefois)) avec un projetant central (4 / 4 / 4) par travée pour les serres latérales. Ainsi, la largeur des feuilles de verres mises en place oscillerait autour de

L'état 2 est caractérisé **au niveau de la rotonde, des deux orangeries et du portique**, par :

- le maintien de la typologie d'origine (état 1). Les barlotières ont une section de 3,5 cm x 3,5 cm et sont en avant de la verrière, sur l'extérieur de la face vitrée ;
- 8 divisions verticales par travée pour la rotonde. Il y a 7 rainures dans la barlotière correspondant probablement à la pose des profils T. Les barlotières font partie de la grille visuelle de la verrière de façon qu'elles ne se distinguent pas des structures secondaires) ;
- 6 divisions verticales par travée pour les orangeries ;
- les portiques intérieurs à anneaux (encore présents dans la rotonde) correspondraient à l'état 2 (cf. photo de la grande serre aux fougères supposée correspondre à l'état 2 (propriété de l'État))

Cet état est documenté par un reportage des sculptures par l'IRPA daté de 1913 avec, en arrière-plan, les verrières et par des clichés conservés à Meise datés de 1904-1912. Il est identifiable sur les clichés grâce au programme sculpté du parc mis en place entre 1894 et 1898.

L'état 3 « entre-deux-guerres » autour de 1929



Les quatre Âges, J. Lagae, 1942 © KIKIPRA, cliché A002415

L'état 3 est caractérisé, au niveau des **serres latérales**, par :

- une traverse horizontale supplémentaire qui n'existait pas dans l'état 2 ;
- un soubassement en pierres appareillées avec des lits horizontaux (à la différence de celui encore présent au niveau de la rotonde et des orangeries avec un seuil débordant) témoignant d'une typologie XIX^e/XX^e siècle.
- l'alignement du muret qui pourrait avoir été reculé ;
- une couleur foncée pour l'ensemble des structures mis à part les colonnettes claires ;
- des structures secondaires qui paraissent plus épaisses (4 cm x 4 cm) ;

L'état 3 est caractérisé, **au niveau de la rotonde, des deux orangeries et du portique**, par :

- le maintien de la typologie d'origine (état 1).

Il est à noter que les colonnettes mises en place lors de la période précédente ont dû être démontées pour permettre le placement de nouveaux seuils sur les soubassements et remontées ensuite puisque le volume extérieur n'a pas été modifié entre les états 2 et 3.

Cet état est documenté par une campagne de reportage de l'IRPA datée de 1942.

Projet

A l'issue de ces précisions historiques, les auteurs de projet ont dessiné (en collaboration avec un ingénieur et des ferronniers spécialisés) la reconstitution des états 2 (ca 1890) et 3 (ca 1929), tant en élévation qu'en détail (plan, coupes, élévation). On y note que les colonnettes existantes sont de forme arrondie à l'extérieur mais présentent côté intérieur un dos carré contre lequel il est aisé d'appuyer des profilés L ou de section carrée. Cela reste à vérifier.

Il ressort de cet exercice que l'état 2 (ca 1890) est le plus intéressant, car il correspond à l'époque d'apogée du développement des serres mais aussi car il est le plus cohérent par rapport aux éléments conservés. Les profils secondaires sont plus fins et l'appareillage vertical des pierres du soubassement des serres latérales s'intègre beaucoup mieux au rythme très élané des verrières. Il est en outre très bien documenté.

La CRMS souscrit à la restitution de l'état 2 d'autant que cela rejoint son deuxième avis de principe du 14/12/2016. Elle souscrit également au principe de l'usage de profils de type T PML de 3,7 cm (x 4,7 cm en épaisseur) qui présentent une légère différence de taille d'avec le profil de 3 cm d'épaisseur de l'état 2 sous réserve de vérification de la faisabilité technique (cfr infra). Il devra toutefois s'agir d'un maximum.

Le projet peut se poursuivre sur cette base. Certains détails devront être précisés et/ou mieux compris afin de préciser les choix. Il semble, par exemple, qu'un profil pourrait avoir été présent derrière les verres alors qu'il eut été plus logique que les verres soient appuyés sur le profil. Il est probable aussi que les verres aient été mastiqués uniquement verticalement de manière à favoriser la ventilation intérieure.

Le choix des profils doit encore faire l'objet de contrôles de type, portance, étanchéité, ... La question du verre n'a pas encore été spécifiée. Elle est dépendante des capacités portantes des structures en place. Une ou deux nouvelles sorties de secours seront intégrées aux façades pour respecter l'avis du SIAMU.

L'étude de l'intégration des descentes d'eau doit encore avoir lieu (idéalement par l'intérieur). Il s'agira aussi de retravailler le soubassement au niveau des serres latérales pour le mettre en concordance avec celui de la rotonde et des orangeries.

Par ailleurs, le projet ne propose pas de retour aux divisions horizontales tandis que l'on note, au niveau des verrières entre colonnades, de petits éléments horizontaux en métal ou en bois et l'on perçoit, sur les photos, une division des vitrages en petits carreaux presque carrés. Pour la restitution des verrières de la rotonde (et des orangeries), la situation projetée a été établie en considérant le maintien des barlotières, en veillant à restituer les plans de lecture (barlotières et montants verticaux dans le même plan et non barlotières en arrière-plan) mais en abandonnant également la division des vitrages. La motivation réside dans le constat que cette solution résultait principalement de contraintes techniques/technologiques propres à l'époque, et que ces divisions secondaires étaient moins directement visibles que les divisions tracées par le gros-œuvre et les structures secondaires. Le choix de renoncer à leur restitution répond également à certaines exigences techniques/fonctionnelles du Maître d'Ouvrage. La CRMS demande toutefois de réévaluer la question des divisions horizontales qu'il n'y a pas lieu de supprimer de facto d'autant que le parti du projet est la reconstitution du panorama de 1890. Qu'elles soient moins visibles que les autres divisions est propre à la modénature et l'identité des verrières. La CRMS demande d'examiner comment reproduire ce rendu.

Pour conclure, la CRMS continue d'encourager la poursuite du projet qui puisse allier le souci de restitution de la perception de la façade en 1890 et la réponse aux impératifs techniques qui ont motivé la demande. Elle enjoint à poursuivre les études (IRPA) et à affiner la mise au point des détails visant le rendu des verrières en 1890. Elle demande de réexaminer le retour aux divisions horizontales. Le cahier des charges devrait en outre prévoir la réalisation d'un prototype.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : B.D.U. - D.M.S. : Mme Fr. Boelens.